FONDATION DU PATRIMOINE — Bourgogne Franche-Comté

SOUSCRIPTION
FAITES UN DON
POUR CE PROJET

Préservons aujourd'hui l'avenir en restaurant notre patrimoine

www.fondation-patrimoine.org/59498

Restaurons le pont Vauban et la poterne de Pierre-Perthuis !

(Yonne)

Situé au pied de Vézelay, Pierre Perthuis, connu pour ses ponts, est l'un des villages les plus pittoresques de l'avallonnais.

Un site remarquable entre patrimoine et nature

Les ponts font la notoriété de notre village :

Le pont Véarnais sur la voie Agrippa a été restauré en 2014 avec le concours de la Fondation du patrimoine.
Plus visible, la grande arche de 30 m de haut et 20 m de large, construite en 1872/1873, établi sur les collines rocheuses au milieu desquelles la Cure a creusé son lit enjambe le pont dit « petit pont » ou pont Vauban.

Construit en 1770, **le pont Vauban,** en référence au Maréchal du même nom qui a été propriétaire de la seigneurie de Pierre Perthuis est classé Monument Historique.

Cité dans des articles de presse, référencé dans de nombreux guides touristiques, le site des ponts est le cadre de prises de vue et scènes de tournage de films (la grande vadrouille, les amants de l'ombre, une famille formidable…).
Des ponts on découvre la vallée de la Cure avec la Roche Percée, arcade naturelle à 20 m au-dessus de la Cure avec une ouverture de 6 mètres sur 8 et la colline de Vézelay avec Vézelay inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Situé dans le périmètre du site classé de Vézelay et dans l'enceinte du Parc Naturel du Morvan, en zone Natura 2000, notre village offre un site naturel préservé et protégé.

Place forte aux confins de la Bourgogne et du Duché de Nevers, subsistent du château fort construit dès le IXème siècle et rebâti à diverses époques la chapelle castrale, qui constitue le chœur de notre église St Léonard, les murs d'enceinte, les fortifications. Des 3 poternes, seule la poterne d'entrée, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, est encore existante.

Fort de l'attractivité touristique et de l'impact économique du site des ponts mais aussi de son patrimoine bâti et naturel, notre commune est engagée avec 17 autres villages dont Vézelay dans l'opération de labellisation Grand Site de France.

Un patrimoine et un site à préserver

Mais le temps fait son œuvre, le pont Vauban et la poterne ont besoin de nous. C'est pourquoi nous souhaitons vous permettre de devenir acteur de la sauvegarde de ces deux éléments majeurs en ouvrant une nouvelle souscription publique avec la Fondation du patrimoine comme nous l'avions faits pour le pont de Vearnais.

Vous pouvez nous soutenir en faisant un chèque ou en faisant un don en ligne sur le site sécurisé de la Fondation du patrimoine, vous pourrez bénéficier de déductions fiscales incitatives. La Fondation pourra ajouter un financement complémentaire en fonction du montant de la collecte.

Contacts et renseignements sur ce projet

Auprès du maître d'ouvrage : Mairie de Pierre-Perthuis
2 rue des Acacias - 89450 PIERRE - PERTHUIS / Tel : 03.86.33.31.65. - E-mail : *mairie.pierreperthuis@wanadoo.fr*
Ou de l'Association Patrimoine Pierre-Perthuis
2 rue des Acacias - 89450 PIERRE - PERTHUIS
Ou Fondation du patrimoine Bourgogne Franche-Comté :
88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON / Tel : 03.80.65.79.93 - E-mail : *bfcdijon@fondation-patrimoine.org*
Voir tous nos projets sur internet : www.fondation-patrimoine.org

Document réalisé en partenariat avec le Crédit Agricole Champagne Bourgogne

CHAMPAGNE BOURGOGNE
Toute une banque pour vous

Bulletin de don

Je fais un don de …….. €

pour la restauration de LA POTERNE ET DU PONT VAUBAN A PIERRE PERTHUIS (89)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.
J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération, ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après la date de lancement de la présente souscription, ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.
La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6%.
Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.
Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :
Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail *

☐ Sur le revenu **ou** ☐ Sur la fortune immobilière (IFI) **ou** ☐ Sur les sociétés

Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : PONT VAUBAN A PIERRE PERTHUIS

Pour les **particuliers,** ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**, *à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).*

Ou de **l'impôt sur la fortune immobilière,** *à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). (Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).*

Pour les **entreprises,** *réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires hors taxes.*
(Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► *Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription* ***ne pourront pas bénéficier de reçus fiscaux.***

* ***Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.*** ☐

Vos coordonnées

Nom ou société……
Adresse fiscale *(adresse de votre chèque)* ***Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.***

……

CP ……...Ville……...

Tél……Mail ……....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association Patrimoine Pierre Perthuis seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre ☐
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne-Franche-Comté.

Comment faire votre don ?

1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

Par courrier

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé
(ordre : Fondation du patrimoine : PONT VAUBAN ET POTERNE A PIERRE PERTHUIS)
à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

Par Internet

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : **www.fondation-patrimoine.org/59498**

Ou

► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.
(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)

Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine** rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime…
Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, **elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets.** Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et mobilise le **mécénat d'entreprise.**
Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme **un organisme à la gestion économique rigoureuse,** hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission **d'intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.
La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la **délégation régionale Bourgogne Franche Comté**, composée de 28 délégués départementaux et de pays tous bénévoles, il est assisté de trois chargés de mission, tous trois salariés.